

DEL2024_09_162

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 33



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOUEANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

GESTION DU DESHERBAGE DES DOCUMENTS ET SUPPORTS LUDIQUES DU FOND DE LA LUDO-MEDIATHEQUE

Sur proposition de Serge CADIO.

Le désherbage est l'opération qui consiste à retirer du fonds de la ludo-médiathèque un certain nombre de documents et de supports endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire et à la politique de développement en matière de jeu. Les collections de la ludo-médiathèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes, afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population.

A cet effet, il est proposé à l'assemblée délibérante de définir une politique de régulation des collections, permettant l'opération de dés herbages et selon leur état, que ces ouvrages et supports ludiques puissent être cédés gratuitement à des associations, des institutions ou services de la ville, s'ils ne sont pas éliminés et détruits.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Considérant, les orientations de la Municipalité dans le domaine de la politique culturelle,

DEL2024_09_162

Considérant, la volonté de la commune de Montfermeil et notamment de la ludo-médiathèque municipale de participer à une démarche écoresponsable et solidaire,

Considérant, la nécessité de mener une politique de régulation des collections de la ludo-médiathèque, pour éviter toute obsolescence du fond,

Considérant, l'engagement solidaire, qui repose sur le principe de dons, de faire profiter ce désherbage à des associations, autres institutions ou autres services de la ville et que ces documents et supports ludiques retrouvent une seconde vie,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le désherbage, pilon et don des documents et supports ludiques du fonds ludo-médiathèque, qui sont en mauvais état, au contenu obsolète, en exemplaires multiples et selon les critères de désherbage définis par la méthode IOUPI -Incorrect, Ordinaire, Usé, Périmé, Inapproprié- créée par la Bibliothèque Publique d'Information.
- De préciser la suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document et support, qu'il fasse l'office d'un don ou d'une élimination,
- De procéder à la rédaction d'un procès verbal d'élimination ou de don pour chaque document ou support sortant du fond,
- De procéder à la suppression de la base bibliographique informatisée pour chaque document ou support sortant du fond,
- De donner son accord pour que ces documents et supports ludiques soient, s'ils ne sont pas éliminés et selon leur état, cédés à titre gratuit en priorité aux services de la ville et aux associations, ou autres institutions par soumission et arbitrage de l' élu de secteur.
- De donner une validité permanente à cette délibération, cette opération devant être effectuée annuellement, avec possibilité de découpage en phasages selon sections.

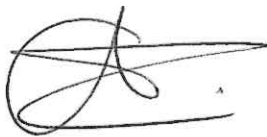
Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

33 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Kevin CAUCHIE



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

